



IFI : attention, le fisc a déjà lancé les contrôles sur le successeur de l'ISF



IFI : attention, le fisc a déjà lancé les contrôles sur le successeur de l'ISF

Le fisc aurait déjà lancé les contrôles auprès des contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Les demandes d'information qui précèdent ces opérations sont arrivées largement en avance et elles seraient plus nombreuses que pour l'impôt sur la fortune (ISF).

L'administration fiscale n'a pas tardé à lancer les contrôles auprès des contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Alors qu'habituellement les demandes d'informations qui précèdent un contrôle sont envoyées à l'automne, certaines auraient été envoyées dès le mois de mai cette année, selon plusieurs avocats fiscalistes interrogés par *Le Figaro*.



[Visualiser l'article](#)

Ce serait notamment le cas en Aquitaine. Le fisc aurait réclamé à des contribuables des informations sur leurs déclarations d'ISF 2016 et 2017 et sur leur déclaration d'IFI 2018.

Le fisc marque son territoire

Si l'administration fiscale est si prompte à réclamer ces documents, c'est que ces contribuables ont été repérés par la direction de la Mission requêtes et valorisation (MRV), a indiqué la Direction générale des finances publiques (DGFIP) au quotidien. Spécialiste du « datamining », la MRV exploite toutes les données à disposition du fisc et permet un traitement des informations plus rapide.

Mais agir aussi vite, « *c'est aussi une façon pour l'administration fiscale de montrer qu'elle est tout de suite présente sur ce nouvel impôt. Et que ce n'est pas parce qu'un impôt, l'ISF, est supprimé, qu'elle ne le contrôle pas* », explique Gaëlle Menu-Lejeune, codirectrice technique nationale du département Droit fiscal du cabinet Fidal.

Les contrôles sur l'IFI seraient également plus nombreux que ceux qui concernaient l'ISF selon les avocats. « En volume, nous avons davantage de demandes de vérification qu'auparavant, alors que l'ISF était peu contrôlé », confie au Figaro Corinne Dadi, avocate associée chez Stehlin & Associés.